Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik: VPK = Mensuration,

photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) =

Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 77 (1979)

Heft: 1

Vereinsnachrichten: VSVT Verband Schweizerischer Vermessungstechniker = ASTG

association suisse des techniciens-géomètres

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

- assemblée accepte les comptes de l'année 1977, ainsi que le budget pour 1979. La cotisation annuelle reste inchangée à Fr. 65.-.
- Elections:

1. Comité central

Le Président central J. Hippenmeyer et les Membres du Comité U. Darnuzer, W. Messmer, R. Pastorelli et A. Schneeberger sont réélus pour une nouvelle période statutaire.

En tant que nouveau membres du Comité, l'assemblée élit ensuite A. Frossard, H. Morf, W. Oettli et, comme représentant du GP, J.-P. Indermühle.

Le Président central Hippenmeyer remercie de leur collaboration les collèques A. Chauvy et P. Guibert qui se retirent du Comité central.

2. Vérificateurs des comptes

M. Specht est désigné pour succéder à G. Zen Ruffinen, arrivé à la fin de son mandat.

3. Commission d'Honneur

E. Albrecht, C. Schouwey et G. Kunz ont donné leur démission. Pour les remplacer, l'assemblée élit W. Schneider en tant que nouveau Président, A. Hofmann, J. Frund et R. Fornerod comme nouveaux membres et H. Gugger comme suppléant.

4. Journal

Professeur Conzett (Rédacteur en chef) et Professeur Miserez (Membre du Comité du Journal) sont confirmés dans leurs charges respectives.

- En reconnaissance de leur longue activité au sein de la Société, E. Albrecht et R. Solari sont promus Membres d'Honneur.
- L'assemblée générale 1979 sera organisée au mois de juin par la Section de Fribourg.

L'assemblée du Jubilé qui suit est agrémentée par le Bläserquartett bernois. Parmi les nombreux hôtes, nous saluons tout particulièrement Monsieur le Conseiller fédéral Dr. Furgler., Chef du Département de Justice et Police, ainsi que le Dr. Meyer, Président de l'Exécutif du Canton de Berne.

Dans son allocution, le Président central Hippenmeyer trace l'évolution historique de la profession de géomètre en Suisse allemande. Au début du 19e siècle, des personnes de formations diverses s'occupèrent de la mensuration. En 1868, plusieurs cantons concluèrent un concordat ayant pour but l'organisation en commun d'examens et la délivrance d'un brevet de géomètre. Quelques années plus tard suivit la fondation d'une Ecole pour géomètre. Quelques années plus tard suivit la fondation d'une Ecole pour géomètre au Technicum de Winterthour. En 1913 intervint un changement fondamental dans la formation du géomètre; le Conseil Fédéral adopta un nouveau règlement d'examen avec la condition préalable de la possession du certificat de la maturité. En conséquence, la formation fut confiée à l'Ecole Polytechnique Fédérale et eut lieu, durant un premier temps, dans un cycle d'études de 5 semestres. En 1941, le programme d'études fut élargi à 7 semestres et un peu plus tard à 8 semestres, sanctionnés par un examen de diplôme à l'Ecole Polytechnique. Ainsi fut réalisé le vieux postulat - déjà exprimé à la fin du siècle dernier - de la formation du géomètre au niveau universitaire

Monsieur Bregenzer, Directeur fédéral des Mensurations cadastrales, rappelle que la mensuration officielle est devenue de nos jours la base de toutes les dispositions se rapportant au sol, bien qu'à ses débuts elle ne devait servir qu'à l'introduction du Registre Foncier. Malheureusement, nous sommes bien obligés de constater que cette base fait actuellement encore défaut dans une grande partie de notre pays. Notre souci principal doit donc être l'achèvement de cette grand œuvre. La situation financière actuelle de la Confédération ne permettant guère une augmentation des moyens, la solution doit être recherchée dans la simplification des méthodes applicables tout particulièrement dans les régions de faible valeur du sol. Mais aussi l'évolution technique fulgurante nous crée d'importants problèmes. Par la «Réforme du Cadastre», actuellement à l'état de projet, la mensuration officielle doit revêtir une vocation plus prononcée de service à la clientèle, c.-à-d. aux utilisateurs. Le géomètre occupe une place bien particulière dans la Société; l'Etat lui confère en tant que personne privée le statut d'officier public pour certaines tâches. En retour, cela exige du détenteur du brevet de géomètre un souci d'exactitude constant, le respect scrupuleux des règles de l'art professionnel, une formation large et approfonide, un effort continuel pour la formation postgrade, ainsi que l'observance des règles déontologiques établies par la Société des géomètres elle-même.

Le Dr. Meyer, Président de l'Exécutif bernois, transmet les salutations de son gouvernement. Il souligne l'importance du corps professionnel des géomètres qui fournit des éléments de base dans le sens le plus large à notre Société. La crise économique du début de notre décennie est certainement autre chose qu'un simple accident de parcours. Elle doit donner naissance à une nouvelle façon de penser dans tous les domaines. Dans notre ère des évolutions techniques rapides, il revient une importance décisive à la formation.

Monsieur le Conseiller fédéral Dr. Furgler présente ses souhaits à la Société des géomètres pour son jubilé.

Par l'introduction du CCS, la mensuration a été déclarée tâche nationale. Prévue à son origine exclusivement comme cadastre juridique, elle a élargi considérablement son éventail au cours des ans.

L'achèvement de la grand œuvre, prévu pour 1976, n'a pu être réalisé. Des mandats plus lucratifs occupaient le devant de la scène durant les années de la haute conjoncture. Actuellement, les moyens financiers disponibles ne sont pas suffisants; il est donc nécessaire de chercher et de trouver d'autres solutions praticables. Monsieur Furgler félicite la profession pour son initiative d'une rénovation du cadastre. Il rappelle que la position particulière du géomètre dans la Société constitue un témoignage de confiance de cette dernière.

Pour le procès-verbal: A. Schneeberger

VSVT/ASTG

Verband Schweizerischer Vermessungstechniker Association suisse des techniciensgéomètres

Voranzeige

Die Jubiläums-Generalversammlung «50 Jahre VSVT» findet am *26. Mai 1979* in Lugano statt. Bitte Termin freihalten!

Für die Durchführung dieses Jubiläums nehmen wir gerne noch Spenden auf PC 90-4084, Ersparnisanstalt der Stadt St. Gallen, Sparheft Nr. 30579.00 VSVT entgegen. Besten Dank!

Pré-Avis

Réservez la date suivante! Assemblée jubilé «50 ans ASTG» à Lugano, 26 mai 1979

Pour la réalisation de cette assemblé générale nous acceptons volontiers des

dons sur CP 90-4084 Ersparnisanstalt der Stadt St. Gallen, Sparheft No. 30579.00 VSVT. Merci!

Pre-Avviso

Assemblea generale di jubileo «50 anni ASTC» *26 maggio 1979* a Lugano.

Si prega di riservarsi la data.

Per coprire le spese dello svolgimento di questo jubileo si accettano molto volontieri dei pagamenti sul C.C.P. 90-4084 Ersparnisanstalt der Stadt St. Gallen, Sparheft Nr. 30579.00 VSVT. Grazie!

VSVT-Funktionäre/ ASTG-fonctionnaires

Zentralpräsident: J. Cochard Riant-Val, 1815 Clarens-Baugy Vize-Präsident: A. Henggeler Via Svena, 6981 Cassina-d'Agno Sekretär:

M. Oggier, Bahnhofstr., 3946 Turtmann Kassier:

H.R. Lehner, Wiesentalstrasse 4, 9000 St. Gallen

Aktuar:

K. Huber, Horiastrasse 4, 3186 Düdingen Beisitzer:

F. Berther, Flidaweg 198, 7012 Felsberg F. Heeb, Steppackerstr. 321, 8194 Hüntwangen

Sekretariat:

P. Cochard, Riant-Val, 1815 Clarens-Baugy, Tel. (021) 61 21 25 Verbandsorgan:

E. Brandenberg, Zwischenbächen 2, 8048 Zürich

B. Jacot, Jordil B, 1807 Blonay Stellenvermittlung:

P. Gobeli, Im Ibach 6, 8712 Stäfa Fachliteraturvertrieb:

W. Hirt, Mühlezelgstrasse 15, 8047 Zürich

Bibliothek:

U. Affolter, Chrischonaweg 57, 4125 Riehen

J.J. Heller, Le Fressey, 1820 Fontanivent Kontrollstelle:

J.D. Tercier, Av. Général Guisan 36, 1700 Fribourg

A. Geisser, Horchenfalstrasse 6, 9402 Mörschwil

T. Schreier, Mönchweg 2, 4562 Biberist L. Lyss, Bergstrasse 43, 8712 Stäfa

Delegierte VSA Kammer:

H.R. Lehner, Wiesentalstrasse 4, 9000 St. Gallen

H. Scheuss, Im Zentrum 15, 8604 Volketswil

Expertenkommission Register:

A. Kohli, Brunnackerweg 20, 5610 Wohlen

W. Frick, Unt. Stünziweg 2, 8942 Oberrieden

Kommission Berufsbildung Standesfragen:

H. Keiser, Frohmattstrasse 15, 9320 Arbon

R. Mundwiler, Langgartenweg 32, 4123 Allschwil

M. Maurer, Aeschistrasse 15, 3110 Münsingen

K. Huber, Horiastrasse 4, 3186 Düdingen M. Gruber, Anderlegistrasse 2, 3900 Brig Kommission Arbeits-Vertragsfragen:

H. Gysin, Birsstrasse 40, 4052 Basel

A. Henggeler, Via Svena, 6981 Cassinad'Agno

B. Guntli, Giaccomettistrasse 35, 7000 Chur

A. Vifian, Haslistrasse, 3510 Freimettigen

M. Gruber, Anderlegistrasse 2, 3900 Brig J.P. Naegeli, 43, ch. des Semailles, 1212 Grand-Lancy

Ch. Jäger, Oberer Brühlweg 13, 4143 Dornach

Delegierte Fachkommission:

P. Baracchi, Soldanella, 7505 Celerina-Schlarigna

O. Meili, Käshaldenstrasse 39, 8052 Zürich

Verwalter Leukerbad:

M. Oggier, Bahnhofstrasse, 3946 Turt-mann

Sektionspräsidenten

Aargau: B. Hauswirth Tellstrasse 16, 5000 Aarau Basel: U. Affolter

Chrischonaweg 57, 4125 Riehen

Bern: B. Wirz

Uttigenstrasse 53, 3138 Uetendorf Fribourg: J.D. Tericier

Av. General Guisan 36, 1700 Fribourg

Genève: J.P. Gervaix

Rte. Grandes Communes 23 Bis, 1213

Onex Ostschweiz: H.P. Stäheli

Laubgasse 12, 8500 Frauenfeld Rätia: B. Guntli

Ratia: B. Guntii

Giacomettistrasse 35, 7000 Chur

Ticino: S. Cattaneo

Casa Trivulzio, 6535 Roveredo-Mesolcina

Valais: H. Coquoz

32 Av. de Epineys, 1920 Martigny

Vaudoise: P. Quadri

Bd. Paderewski 21, 1800 Vevey

Zentralschweiz: R. Baechi

Obere-Weinhalde 12, 6010 Kriens

Zürich: A. Knebel Im Acher, 8494 Bauma

Marmotta Leukerbad

Die Preise für die 2½-Zimmer-Wohnung mit 4 Betten und Autogarage beträgt pro Tag in der

Hauptsaison/Haute-saison:

 20. Dezember 1978–
 7. Januar 1979

 4. Februar 1979–
 16. April 1979

 3. Juni 1979–
 7. Oktober 1979

 22. Dezember 1979–
 6. Januar 1980

Mitglieder VSVT Membres ASTG Nichtmitglieder Non membres

Preis/Prix Fr. 45.- Preis/Prix

45.- Fr. 60.-

Zwischensaison/Basse-saison:

7. Januar 1979 4. Februar 1979 16. April 1979 3. Juni 1979

7. Oktober 1979– 22. Dezember 1979

Zusätzlich Fr. 50.- für Wohnungsreinigung und Fr. 9.- für die Wäsche pro Bett.

Dans le prix son compris par jour la location d'un appartement de 2½ pièces avec 4 lits et garage

Mitglieder VSVT Membres ASTG Nichtmitglieder Non membres

Preis/Prix Fr. 30.- Preis/Prix Fr. 45.-

S'ajoute au prix de location Fr. 50. – pour les nettoyages et Fr. 9. – par lit pour le linge, pour toute la durée de location.

Réservation au minimum 2 mois à l'avance chez:

Anmeldung: wenn möglich 2 Monate im voraus bei:

Martin Oggier, Vermessungs-Techniker, 3946 Turtmann, Telefon (028)42 18 76

Gregor Heldener, Haus Marmotta 10, 3954 Leukerbad, Telefon (027)61 12 50

Genaue Beschreibung und Abbildung siehe Heft 3/78, Seite 77.

STV-FGT/UTS-GPG

Fachgruppe der Geometer-Techniker HTL Groupement professionnel des géomètres-techniciens ETS

Einladung zur GV 1979

1. Generalversammlung

Zeit: Samstag, 20. Januar 1979, 10.15

Ort: Restaurant «Du Nord», 1. Stock, Bahnhofplatz 2, Zürich

(Abfahrtszeiten der Züge: Bern 8.32, Basel 8.51, Olten 9.09, Luzern 9.15, Chur 8.15, St. Gallen 8.48)

Traktanden:

1. Begrüssung und Appell Genehmigung der Traktandenliste Wahl der Stimmenzähler 2. Protokoll der GV 1978

- 3. Jahresbericht des Präsidenten
- 4. Kassa und Revisorenbericht
- 5. Festsetzung des Jahresbeitrages 1979 Budget 1979
- 6. Wahlen
- Vorstand (Rücktritt eines Mitgliedes)
- Kommission «Reform amtlicher Vermessung»
- Rechnungsrevisoren
- 7. Bericht über die Tätigkeit des Zentralverbandes
- 8. Grundsatzentscheid zur Vereinbarung